



MUNICIPALES 2020 – MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

Appel aux candidats

Propositions de l'UFC Que Choisir Nancy et sa Région

Que Choisir est une association qui s'occupe de problèmes de consommation, de litiges rencontrés par les consommateurs, de santé, de nutrition, de pollution. A l'occasion des élections municipales de 2020 nous soumettons aux principaux candidats de la Métropole du Grand Nancy un certain nombre de problèmes que nous avons répertoriés et des propositions visant à y remédier. Certains points concernent les communes, d'autres l'ensemble de la Métropole. Nous vous demandons de nous faire part de vos engagements pour les résoudre ou modifier ou améliorer. Vous pouvez ajouter des commentaires dans l'espace "Votre avis" faisant suite à chaque proposition. Merci de nous renvoyer le présent document complété.

Je soussigné(e).....**Cyrille PERROT**....., candidat(e) tête de la liste **Villers Verte & Solidaire** aux élections municipales de**Villers-lès-Nancy**..... m'engage à mettre en œuvre, si je suis élu(e), les mesures que j'ai cochées dans ce formulaire et, plus largement, à promouvoir sur le territoire de ma commune une consommation responsable, respectueuse de l'homme et de son environnement.

Préambule :

Pour gérer la question des mobilités dans une commune comme Villers-lès-Nancy et une Métropole comme Nancy, on commence par définir une méthode de gouvernance, qui, pour nous, doit reposer sur la concertation avec les habitants afin de définir collectivement un ou plusieurs objectifs... Ce qui n'a pas été fait à ce jour...

Veut-on que la voiture demeure le premier moyen de transport en ville ? Veut-on un nouveau mix mobilité ? Veut-on donner au vélo, aux transports en commun une part modale supérieure à celle de la voiture ? Veut-on une mobilité décarbonée ? Veut-on pouvoir se déplacer sereinement, proprement, facilement, rapidement ? Veut-on respecter les engagements pris avec la loi TE-CV, et lors des Accords de Paris ? Voici quelques-unes des questions essentielles et préalables à tout projet « mobilité ».

Votre questionnaire enchaîne des questions précises déconnectées de toute vision globale et de tout objectif. Difficile dans ces conditions d'y répondre de façon satisfaisante et de prendre un quelconque engagement point par point.

Nous vous invitons à vous référer à notre programme, à notre site, à notre page Facebook ou encore à nous contacter pour un échange riche et éclairé sur la question.

1. RÉSEAU DE BUS :

1.1. Fréquence de passage :

Constat : La fréquence de passage sur plusieurs lignes secondaires est faible, notamment durant les heures creuses (parfois une heure entre deux bus successifs). De plus, les horaires de certaines lignes ne sont pas toujours respectés.

Proposition : Augmenter la fréquence de passage lorsqu'elle est faible ; s'il y a peu de passagers utiliser des minibus ou créer, au minimum, une interconnexion avec les lignes principales à l'aide de navettes électriques (à l'instar des Citadines du centre-ville).

Respecter les horaires.

Je m'engage à SOUTENIR (mettre en œuvre) cette mesure (compétence métropolitaine)

Votre avis : La question de la fréquence est dictée, par le niveau de la demande de mobilité, elle-même fonction de la densité de population variable d'un quartier à l'autre, et par la qualité de l'offre, sa flexibilité et son coût. Dans le mix actuel, fondé sur un Tram trop coûteux et une voiture omnipotente, les finances ne permettent pas d'augmenter la fréquence de passage. Il faut donc changer de mix mobilité pour permettre une juste adéquation quartier par quartier en offre et demande.

1.2. Parkings et navettes vers le centre de Nancy :

Constat : Les parkings du Parc des expositions et du Zénith sont inutilisés en dehors d'événements particuliers, peu nombreux.

Proposition : Aménager les parkings du Parc des expositions et du Zénith en parkings-relais et créer un service de navettes vers le centre de Nancy (sauf bien entendu les jours où des événements ont lieu à ces deux endroits).

Je m'engage à mettre en œuvre cette mesure

Votre avis : A l'heure des transitions énergétique et écologique, l'efficacité et donc l'optimisation des usages des équipements existants est une priorité. Votre proposition est à ce titre, intéressante mais elle doit s'inscrire dans une approche globale sous peine d'être inefficace, cette approche globale suppose la réécriture du PLUIHD

1.3. Nouvelle ligne de tram :

Constat : Des incertitudes et tergiversations semblent toujours exister sur le tracé définitif de la future nouvelle ligne de tram, notamment par rapport à la montée vers Brabois et la continuité à partir du vélodrome.

Proposition : Garantir la continuité de la ligne jusqu'à Brabois (sans interruption au vélodrome).

Je m'engage à mettre en œuvre cette mesure

Votre avis :

- 1- **Nous sommes convaincus que la réflexion sur le tram est à reprendre en totalité. Nous considérons que le projet de tram sur fer choisi par le Grand Nancy est inadapté et incapable de répondre aux ambitions définies par la loi. Il ne permet pas de desservir de façon satisfaisante ni les Villarois, notamment Clairlieu, ni le technopôle.**

- 2- Un système de transport urbain collectif assis sur un réseau de plusieurs lignes à fort cadencement, comme le permet un trolleybus électrique offre davantage la possibilité de desservir le technopôle par deux lignes (une pour Vandoeuvre et une pour Villers) qui embrasseraient le plateau de Brabois et pour un coût bien inférieur.
- 3- Le calendrier de déploiement serait bien plus favorable à une réalisation immédiate de la « montée à Brabois ».
- 4- A l'échelle de la métropole, nous sommes plus favorables à la mise en place d'un réseau bien réparti plutôt qu'à une seule ligne Est-Ouest oubliant de nombreuses communes.
- 5- Le déploiement de ces 2 lignes de trolleys IMC pourrait être complété par plusieurs VRAM (Vélo sur rail à assistance motorisé) et associé à un soutien des collectivités à l'acquisitions de VAE.

2. FEUX ROUGES :

Constat : Beaucoup de feux rouges ne sont pas synchronisés, voire synchronisés dans le mauvais sens (lorsqu'un feu devient vert, le suivant devient systématiquement rouge). De plus, beaucoup de feux prioritaires pour les bus se déclenchent à intervalles réguliers, même si aucun bus n'est à l'approche. Il en résulte une baisse de la fluidité du trafic et une augmentation de la pollution et de la consommation d'essence (en raison des moteurs tournant au ralenti et des redémarrages supplémentaires).

Proposition : Synchroniser les feux rouges et envisager un système déclenchant les feux verts prioritaires pour les bus uniquement à l'approche des bus.

Je m'engage à mettre en œuvre cette mesure

Votre avis : La remise en place des ondes vertes est une mesure de bon sens pour lutter contre la pollution de l'air en ville. Elle ne peut être cependant mise en œuvre en l'état sous peine de renforcer la circulation automobile en ville... Encore une fois, un nouveau mix mobilité à l'opposé de l'actuel s'impose : 1 : vélo, 2 : piéton, 3 : transports en commun et 4 voiture. Plus de détails sur notre programme.

3. VOIES CYCLABLES :

3.1. Continuité des voies cyclables :

Constat : De nombreuses voies cyclables de la Communauté Urbaine s'interrompent brusquement ; il est impossible de traverser Nancy en empruntant des pistes en continu. D'autre part, il existe peu de liaisons banlieue/centre de Nancy continues.

Proposition :

Créer un réseau de pistes cyclables continu.

Créer des axes permettant de traverser Nancy sans interruption (Est/Ouest, Nord/Sud, ...).

Relier les banlieues au centre de Nancy par des axes cyclables continus.

Je m'engage à SOUTENIR cette mesure (Compétence métropolitaine)

Votre avis :

Nous prévoyons la création d'un réseau de vélorues (priorité au vélo, limitation des riverains à 20km/h et transit interdit) sur au moins un quart de la trame viaire de l'agglomération. Toute l'agglomération sera ainsi maillée efficacement pour permettre à tout cycliste de s'y déplacer en totale sécurité et sans conflit d'usage avec les autres modes

de transport.

3.2. Sécurité :

Constat : Trop de voies cyclables ne sont pas sécurisées : parfois la voie est simplement matérialisée par des dessins de vélo sur la chaussée (ce qui ne mérite pas la dénomination de voie cyclable). À d'autres endroits les rues sont trop étroites pour permettre la coexistence de stationnements latéraux, de voies de circulation pour les voitures et de bandes cyclables non dangereuses. Ailleurs, des sens interdits autorisant la circulation en sens contraire pour les vélos ne permettent pas le croisement des cycles et des voitures sans risque. Beaucoup de cyclistes ne se déplacent pas à vélo au centre-ville car ils se sentent en danger.

Proposition : Créer de vraies pistes cyclables, en site propre, séparées de la chaussée. Planter des pistes entre le trottoir et les stationnements latéraux (et non pas entre les stationnements et la chaussée).

X Je m'engage à SOUTENIR cette mesure (Compétence métropolitaine)

Votre avis :

Cf 3.1.

3.3. Réseau cyclable dans les communes de banlieue :

Constat : Dans beaucoup de banlieues le réseau cyclable est peu développé.

Proposition : Créer ou développer un réseau cyclable cohérent dans les communes de banlieue.

X Je m'engage à mettre en œuvre cette mesure

Votre avis :

Cf 3.1. et proposition n° 77 de notre programme

En matière de mobilité, nous nous engageons à aller bien au-delà de vos propositions. Nous voulons décarboner la mobilité urbaine en augmentant la qualité de l'offre, en la diversifiant et en inversant la part modale au profit des vélos, des piétons et des transports en commun. Nous prévoyons aussi le développement des modes de transport innovants tels que : véhicules propres, véhicules autonomes, CMDU, VRAM et Urbanloop.

4. DÉCHETS :

Constat : La Métropole du Grand Nancy s'est engagée à répondre aux exigences du Programme national de prévention des déchets 2014-2020, c'est-à-dire à se limiter à une diminution de 10 % seulement du tonnage des déchets ménagers entre 2010 et 2020 (cf. Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018-2020 de la Métropole du Grand Nancy). La TEOM (largement utilisée aujourd'hui) ne correspond pas à la quantité de déchets à enlever. Dépendante de la valeur locative du bien, cette taxe n'incite pas les citoyens à trier, ou à limiter leur production de déchets. De plus, le tri et le recyclage effectués par les habitants du Grand Nancy n'est que partiel et pourrait donc être nettement amélioré.

Proposition : Inciter à une réduction des déchets et un accroissement du tri et du recyclage, en instaurant la facturation de l'enlèvement des ordures en fonction de leur quantité (les communes qui ont adopté ce système constatent une nette augmentation du tri et une importante réduction des déchets ménagers).

X Je m'engage à SOUTENIR (mettre en œuvre) cette mesure (Compétence métropolitaine)

Votre avis : Nous envisageons d'aller au-delà en matière de réduction et de traitement des déchets en combinant les actions : création d'une recyclerie sur le modèle de Libourne ; mise en œuvre du compostage sur place chaque fois que c'est possible.

La taxation à la levée, voire au poids nous semble être des mesures d'écologie punitive mal vécues par les usagers. Nous sommes convaincus que les déchets sont de la responsabilité de toute la chaîne d'acteurs : de l'industriel au consommateur en passant par le distributeur. Tous doivent contribuer à l'effort en se mettant autour de la table. Nous défendons un plan de prévention des déchets ambitieux. Dans l'attente, il convient que la Métropole s'engage plus rapidement sur l'extension des consignes de tri pour les emballages en plastiques (barquettes, films et pots en plastique).

5. PROMOUVOIR LA CONSOMMATION DE L'EAU DU ROBINET

Constat : Bien que la qualité de l'eau de robinet soit conforme aux critères de potabilité dans 95 % des communes, l'habitude de consommer de l'eau en bouteille est très répandue. Il en résulte des impacts environnementaux (déchets plastiques, production de gaz à effet de serre lors du transport, ...).

Proposition : Installer des fontaines à eau dans les principaux lieux de passage de la commune, et promouvoir, auprès des habitants, la consommation de l'eau du robinet, beaucoup moins chère que l'eau en bouteille. On pourra s'attendre ainsi à une diminution des déchets plastique, une limitation de l'effet de serre et un gain du pouvoir d'achat du consommateur.

X Je m'engage à mettre en œuvre cette mesure

Votre avis : Même si la qualité de l'eau du robinet, peut encore s'améliorer, en certaines périodes de l'année notamment, il convient prioritairement de réduire la consommation d'eau en bouteilles plastiques. La commune devra être exemplaire et incitative.

6. TERRASSES EXTÉRIEURES CHAUFFÉES :

Constat : De nombreuses terrasses de cafés et restaurants sont chauffées, alors que souvent peu de clients les occupent ou qu'elles sont parfois totalement vides. Cette habitude contribue inutilement à l'augmentation de l'empreinte carbone.

Proposition : Supprimer les terrasses chauffées ou étudier d'autres alternatives.

X Je m'engage à mettre en œuvre cette mesure

Votre avis : C'est une mesure de bon sens qui va au-delà des pouvoirs d'une municipalité, en l'état, aucune terrasse chauffée n'existe sur notre commune,

7. SANTÉ/NUTRITION DANS LES ÉCOLES :

7.1. Initiation aux principes de la nutrition

Constat : Beaucoup de jeunes manquent de connaissances et de sensibilisation dans le domaine de l'alimentation saine.

Proposition : Initier les élèves des écoles, pendant les activités périscolaires, aux principes de la nutrition en vue de les inciter à adopter une alimentation saine : L'UFC QUE CHOISIR Nancy et sa région dispose des compétences et matériels nécessaires pour proposer des ateliers pratiques.

Je m'engage à mettre en œuvre cette mesure,

Votre avis :

C'est un sujet central pour nous. Nous prévoyons de développer une cuisine bio et locale et d'y associer les équipes enseignantes. (Proposition n° 66)

7.2. Améliorer la qualité des ingrédients dans les cantines scolaires

Constat : Dès le 1er janvier 2022, la loi Egalim obligera les cantines scolaires à proposer au moins 20% de nourriture bio.

Proposition : Augmenter dès maintenant, dans les cantines scolaires, la part de produits bio au-delà des minima prévus par la loi, pour atteindre 50 % des produits servis.

Bénéfices attendus :

- Offrir une alimentation plus saine et de meilleure qualité aux enfants.
- Limiter l'empreinte carbone des repas.
- Favoriser l'activité des producteurs locaux.

Je m'engage à mettre en œuvre cette mesure

Votre avis : Au-delà de la restauration scolaire, nous souhaitons remettre en place un marché 100% bio et local sur la commune comme nous l'avions déjà fait lors d'un mandat précédent entre 2008 et 2014. (Proposition n° 63)

Cf7.1.

8. ATELIERS D'INFORMATION SUR LES PROBLÈMES DE CONSOMMATION, SANTÉ, NUTRITION :

Constat : L'UFC QUE CHOISIR constate régulièrement que beaucoup de personnes sont démunies ou manquent d'informations sur les pièges et arnaques liés à la consommation, sur la santé et la nutrition. Certaines catégories de personnes (les personnes âgées par exemple) sont particulièrement vulnérables. L'UFC QUE CHOISIR Nancy et sa région organise régulièrement des conférences ou ateliers sur ces thèmes.

Proposition : Proposer aux habitants des communes des ateliers dans une salle communale sur les thèmes mentionnés ci-dessus. L'UFC QUE CHOISIR Nancy et sa région est prête à assurer la tenue de ces ateliers.

Je m'engage à mettre en œuvre cette mesure

Votre avis : C'est une démarche importante qui figure dans notre programme (proposition n° 42 : « Mettre en place des ateliers familiaux thématiques à destination des étudiants et des plus fragiles : *Nourriture et Santé, Cuisine et petit budget, Zéro déchets* »)